

REGLEMENT MONTEE DE CATEGORIE EN COURS DE SAISON

En complément des changements de catégories au nombre de victoires prévue par la réglementation fédérale :

- 1 victoire (épreuve de 3^{ème} catégorie) pour monter de PC en 3^{ème}
- 2 victoires en D1 (épreuve PC Open-PC) pour monter de PC en 3^{ème}
- 3 victoires pour monter de 3^{ème} en 2^{ème}
- 4 victoires pour monter de 2^{ème} en 1^{ère}

Le Comité Directeur du Comité Régional a proposé de reconduire pour cette saison, le règlement régional des montées aux points en cours de saison.

Barème d'attribution des points :

- Epreuve de 3^{ème} catégorie :

1 ^{er} : 6 pts	3 ^{ème} : 3 pts	5 ^{ème} : 1 pt
2 ^{ème} : 4 pts	4 ^{ème} : 2 pts	

- Epreuve de 2^{ème} catégorie :

1 ^{er} : 8 pts	3 ^{ème} : 4 pts	5 ^{ème} : 1 pt
2 ^{ème} : 6 pts	4 ^{ème} : 2 pts	

- Epreuve de 1^{ère} catégorie :

1 ^{er} : 10 pts	3 ^{ème} : 6 pts	5 ^{ème} : 2 pts
2 ^{ème} : 8 pts	4 ^{ème} : 4 pts	

Montées de Catégorie :

Montée de PC en 3^{ème} catégorie : 15 points

Montée de 3^{ème} catégorie en 2^{ème} catégorie : 30 points

Montée de 2^{ème} catégorie en 1^{ère} catégorie : 40 points

Suivi des points :

Chaque coureur est directement responsable de la gestion de ses points, ainsi que le président du club du coureur concerné, qui valent sur tous les résultats obtenus à titre individuel, sur l'ensemble du territoire français - à l'exception des épreuves ayant un caractère particulier - à compter de l'ouverture officielle de la saison jusqu'au terme de la saison.

Courses en deux tronçons :

Le barème de points sera appliqué sur le classement général. Concernant les tronçons, la moitié des points sera pris en compte pour chacun d'eux (3^{ème} dans une épreuve de 3^{ème} catégorie : 1,5 points).

Courses à étapes :

Dans le cas d'une épreuve à étapes, sur au moins deux jours, chaque étape ainsi que le classement général seront pris en considération.

Changement de licence :

Dans tous les cas, le coureur disposera de 5 jours francs pour changer de catégorie, à partir du jour où il aura atteint le total de points requis pour la montée le concernant. Toute irrégularité constatée entraînera l'ouverture d'un dossier disciplinaire ce qui suppose diverses sanctions (mise hors course, remboursements des prix et primes perçues,...).